

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2017**

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. CAMBOU. DELPECH. DOREMBUS. GAUGIRAND. GUITARD. LENORMAND. PANAGET. ROUSSEL. SAURIN. SEFIANI. SEMAOUNE. B. VILA. Mmes DEMAISON. ESTEVEZ. MARGUERES. MECH. NEVETTON-SANTAELLA. PETIT. ULVE. C. VILA.

ABSENTS ET EXCUSES : M. DUCHAMP pouv. M. AGOSTI. Mme FAUCHOIS pouv. M. GAUGIRAND. Mme GRANDE pouv. Mme MARGUERES. Mme JACQUIER pouv. M. SAURIN. Mme POUJADE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mmes ESTEVEZ.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire communique ses vœux à l'ensemble des conseillers municipaux. Il souligne que l'équipe municipale est arrivée à mi-mandat et il félicite les conseillers pour le travail accompli en précisant qu'il reste encore beaucoup à faire.

1/ VIREMENTS DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE N° 5 DU BUDGET GENERAL 2016

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants sur le budget général :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739115-01 : Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	0,00 €	36 801,05 €	0,00 €	0,00 €
D-73925-01 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	15 624,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	52 425,05 €	0,00 €	0,00 €
R-73111-01 : Taxes foncières et d'habitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52 425,05 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52 425,05 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	52 425,05 €	0,00 €	52 425,05 €
Total Général		52 425,05 €		52 425,05 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour** :

- **ACCEPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

2/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que cette question de l'ordre du jour soit reportée à la fin du présent conseil municipal. Le conseil municipal approuve cette proposition.

3/ APPROBATION DE LA 1^{ère} MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE TOULOUSE METROPOLE / COMMUNE DE GRATENTOUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après la clôture de l'enquête publique et avant la délibération d'approbation du document par le conseil communautaire de Toulouse-Métropole en février prochain, le conseil municipal de Gratentour est sollicité pour donner un avis favorable à la procédure.

Cette modification simplifiée a été initié par une délibération en date du 30 juin 2016 prise par Toulouse-Métropole. Elle a pour but de :

- Rectifier une erreur matérielle : lors de la dernière modification du PLU en date du 17 décembre 2015, l'emplacement réservé n°27, concernant le Boulevard Urbain Nord, a été par erreur supprimé. Il est maintenant rétabli dans ce document.
- La définition de l'emprise au sol est précisée, afin d'en exclure certaines construction comme les aménagements, la restauration, l'agrandissement modéré de bâtiments existants, les piscines non couvertes ou encore les abris de jardin. Le dossier de modification simplifiée a été mis à disposition du public le du 14 novembre au 14 décembre dernier. Aucune observation concernant l'objet de la modification n'y a été porté.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur cette 1^{ère} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole / commune de Gratentour.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, approuve la 1^{ère} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole / commune de Gratentour.

4/ TARIFS SEJOUR MAISON DES JEUNES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le pôle animation sollicite l'autorisation du conseil municipal afin de valider les tarifs suivants pour un séjour neige à Saint-Lary-Soulan (65), pour douze (12) adolescents du la Maison des Jeunes (11-17 ans), encadrés par deux (2) animateurs.

Le séjour se déroulera du lundi 6 février au vendredi 10 février 2017. Trois jours complets de ski sont prévus (du mardi au jeudi), ainsi qu'une séance de Balnéothérapie au centre Sens Oria de St Lary le vendredi matin. L'hébergement aura lieu au Chalet Tibétain, au pied des pistes, équipé de chambres de 2 à 8 lits, chacune équipée de salles d'eau avec lavabos et douches, WC communs repartis dans les couloirs des étages. L'établissement contient une salle de jeux et salle à manger pour les repas.

Le tarif de base pour ce séjour est de 310.65 €, modulable de 232.99 à 357.25 selon le barème CAF en fonction du revenu des familles. Le prix inclut le séjour en pension complète ainsi que la location du matériel de ski, plus le voyage aller-retour en train à St Lary-Soulan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 pour**, accepte de valider le tarif de base de 310.65 €, modulable selon le barème de la CAF.

5/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE PREAU DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'inscription au budget 2016 d'une opération visant à la construction d'un préau sur l'école maternelle.

Après négociation, il ressort que l'offre la plus intéressante vient d'un devis de la société CARAPAX pour un montant de 38 590 € HT, pour deux abris de 11 x 10m en toile.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour une subvention relative à ce projet.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, accepte cette proposition.

.../...

6/ QUESTIONS DIVERSES

a) Déplacements - Indemnisation des frais du Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a personnellement engagé des frais pour la réception du délégué de la commune de Villadecavalls, ainsi que pour son déplacement à Perpignan pour négocier avec les propriétaires l'achat du terrain jouxtant le parc de la Mairie.

Il propose, sur le budget 2017, l'ouverture d'une ligne de crédit (Chapitre 65, ligne 6536 « frais de représentation du Maire ») sur laquelle serait porté un crédit de 2 500 €, destiné à rembourser ses frais engagés dans le cadre de son activité de Maire.

Les remboursements qu'il recevra ne pourront intervenir que sur présentation de justificatifs, conservés en comptabilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, décide que l'ensemble des dépenses liées aux déplacements et frais de représentation de son Maire seront pris en charge par le budget communal, sur la ligne 6536, et remboursés au Maire sur présentation de justificatifs par celui-ci.

b) Réforme des tarifs municipaux – suppression de la location de la salle du centre de loisirs.

A la demande de Mme ESTEVEZ, Maire adjoint déléguée à la gestion des salles municipales, il convient d'acter la suppression de la possibilité de louer la salle de réunion du centre de loisirs aux particuliers, pour des raisons tenant à l'intérêt du service du centre de loisirs.

Pour acter cet état de fait, la liste des tarifs municipaux sera désormais la suivante :

Tarifs cantine - modulés de - 25% à +15 % selon barème CAF (sauf adultes) :

Repas Maternelle :	2,89 €
Repas Primaire :	2,96 €
Repas Adulte :	5,00 €

Tarifs service interclasse - modulés de - 25% à + 15% selon barème CAF :

	1 à 7 présences	8 à 15 séances	15 séances et +	
Interclasse, Gratentour :	2,47 €	18,25 €	24,15 €	NB : réduc.15 % au 2 ^{ème} enfant, et 30 % pour le 3 ^{ème} .
Interclasse, extérieurs :	3,64 €	24,15 €	30,05 €	

Tarifs centre de loisirs - modulés de - 25% à + 15% selon barème CAF (sauf sortie) :

	Demi-journée	Journée	Semaine 2 enfants	Semaine 3 enfants	Sortie
Centre loisirs, Gratentour :	4,82 €	8,45 €	59,45 €	117,90 €	5,10 €
Centre loisirs, extérieurs :	14,48 €	24,15 €	117,90 €	163,40 €	6,15 €

Tarifs Etude surveillée :

	1 à 4 séances	5 à 8 séances	9 à 12 séances	13 séances
Etude surveillée, Gratentour :	19,05 €	23,55 €	28,90 €	34,25 €
Etude surveillée, extérieurs :	22,00 €	29,15 €	35,90 €	41,50 €

Maison des jeunes :

Inscription à l'année, Gratentour :	15,00 €
Inscription à l'année, extérieurs :	20,00 €
Semaine multisport, 1 enfant :	60,00 €
Semaine multisport, 2 enfants :	45,00 €
Semaine multisport, 3 enfants :	35,00 €
Soutien scolaire : Gratuit (8 octobre 2001)	

Droits de place forains :

Stand, par mètre linéaire :	8,00 €
Jeux enfantins :	40,00 €
Manège enfantin :	80,00 €
Entresort et circuit non couvert :	170,00 €
Grand métier :	250,00 €

.../...

Droits de place commerçants :

Véhicule léger + étalage :	53,00 €
Véhicule léger occasionnel + branchement électrique :	26,00 €
Véhicule lourd occasionnel sans branchement électrique :	40,00 €
Véhicule Lourd occasionnel avec branchement électrique :	53,00 €

Droits de place cirque : 40,00 €

Manifestation communales :**Repas :**

Adultes :	12,00 €
Enfants de – de 13 ans :	6,00 €

Tickets d'entrée :

Ticket bleu (-12 ans) :	Gratuit
Ticket orange (tarif réduit -18 ans, étudiants, chômeurs) :	5,50 €
Ticket vert (une entrée) :	7,50 €
Ticket jaune (vendu si 2 entrées et plus) :	6,50 €

Produits vendus :

Ballon :	1,00 €
Porteclé :	2,00 €
Stylo bois :	2,00 €
T-Shirt :	6,00 €
Casquette :	4,00 €

Nourriture :

Eau minérale :	1,00 €
Soda, jus, thé glacé :	1,50 €
Café :	1,00 €
Part de Gâteau :	1,00 €
Barre chocolatée :	0,50 €
Paquet de chips :	0,80 €
Sandwich jambon :	2,00 €
Hotdog :	2,50 €
Crêpe :	1,00 €
3 crêpes :	2,50 €
Gaufre sucre :	1,00 €
Gaufre chocolat :	1,50 €
Formule repas (sandwich, chips, boisson) :	4,00 €

Funéraire :

Concession 30 ans :	110,00 €
Caveau 2 places :	2 640,00 €
Caveau 3 places :	3 960,00 €
Caveau 4 places :	5 280,00 €
Caveau 6 places :	7 920,00 €
Case columbarium :	330,00 €
Cavurne, 15 ans :	440,00 €
Vacations funéraires police :	30,00 €

Location salles communales (tarifs divisés par deux pour habitants de la commune) :

Salle A, 1 jour, été :	300,00 €
Salle A, 2 jours, été :	500,00 €
Salle A, 1 jour, hiver (avec chauffage) :	400,00 €
Salle A, 2 jours, hiver (avec chauffage) :	650,00 €
Salle B, 1 jour :	220,00 €
Salle B, 2 jours :	405,00 €
Table :	1,87 €
Plateau + tréteau :	1,87 €
Chaise :	0,55 €
Vaisselle (par personne) :	0,22 €
Transport du matériel :	17,60 €

Divers :

Location véhicule municipal	33,00 € + caution de 300 €
Location sono neuve	44,00 € + caution de 600 €
Location sono ancienne	22,00 € + caution de 300 €
Repas 3 ^{ème} âge, extérieurs	Prix coûtant
Sport, marche	Gratuit
Forfait annuel cours de sport (Gratentouais)	30,00 €
Forfait annuel cours de sport (extérieurs)	50,00 €
Tonte, 1 heure	38,00 €
Débroussaillage	Prix coûtant + 10 %
Insert publicitaire dans le triptyque mensuel	350,00 €
Location d'un bloc de raccordement électrique	Gratuit + caution de 250 €
Fax :	0,20 €
Photocopie NB A4 :	0,20 €
Photocopie NB A3 :	0,40 €
Photocopie couleur A4 :	1,50 €
Photocopie couleur A3 :	2,50 €
Activités intergénérationnelles : atelier cuisine :	10,00 € pour les adultes 8,00 € pour les enfants de – de 10 ans.

Monsieur le Maire propose de faire appliquer tous ces nouveaux tarifs dès l'entrée en vigueur de la présente délibération. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25voix pour**, approuve ces nouveaux tarifs

c) Réhabilitation ancienne mairie - Demande de subvention sur réserve parlementaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les contrats avec les entreprises de travaux viennent d'être signés concernant l'opération de réhabilitation de l'ancienne Mairie, et se montent à un total de 220 972.84 € HT.

En conséquence, il propose de porter une demande d'aide sur la réserve parlementaire de Monsieur Claude RAYNAL, Sénateur de la Haute-Garonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, accepte la proposition de son Maire et le charge de monter le dossier de demande de subvention correspondant.

d) Réhabilitation ancienne mairie - Demande de subvention au Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe que les contrats avec les entreprises de travaux viennent d'être signés concernant l'opération de réhabilitation de l'ancienne Mairie, et se montent à un total de 220 972.84 € HT.

Cette opération a été portée sur le programme d'investissement pluriannuel signé avec le Conseil Départemental.

Maintenant que les contrats de travaux sont signés et le projet techniquement arrêté, il propose de transmettre le dossier de demande de subvention à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, accepte la proposition de son Maire et le charge de monter le dossier de demande de subvention correspondant.

e) Extension cantine - Demande de subvention sur réserve parlementaire

Monsieur le Maire informe que l'architecte pressenti pour une étude sur l'extension de la cantine vient de remettre une esquisse et un chiffrage des travaux à entreprendre, qui se montent à la somme de 229 500 € HT.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de solliciter un financement sur la réserve parlementaire de Madame IMBERT, Députée de la Haute-Garonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, approuve la proposition de son Maire et le charge de monter le dossier de demande de subvention correspondant.

.../...

f) Construction d'une 12^{ème} classe à l'école primaire - Demande de subvention sur réserve parlementaire

Monsieur le Maire informe que l'architecte pressenti pour une étude sur la construction d'une 12^{ème} classe pour l'école primaire vient de remettre une esquisse et un chiffrage des travaux à entreprendre, qui se montent à la somme de 37 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter un financement sur la réserve parlementaire de Madame MICOULEAU, Sénatrice de la Haute-Garonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, approuve la proposition de son Maire et le charge de monter le dossier de demande de subvention correspondant.

g) Débat d'orientation budgétaire

Le compte administratif, encore provisoire, du budget principal de la commune fait apparaître les résultats suivants :

Budget fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	BP 2016	CA 2016	Chapitre	BP 2016	CA 2016
002 : Restes de l'exercice précédent			002 : Restes de l'exercice précédent	35 000,00	
011 : Charges à caractère général	789 675,00	795 252,61	013 : Atténuations de charges	155 856,00	182 916,59
012 : Charges de personnel	1 832 417,45	1 817 133,47	042 : Opérations d'ordre entre sections	615,00	615,00
014 : Atténuations de produits	-	52 425,05	70 : Produit des services	280 000,00	336 467,55
042 : Opérations d'ordre entre sections		64 970,23	73 : Impôts et taxes	1 973 926,82	1 984 743,75
023 : Virements à investissement	67 845,24		74 : Dotations et participations	732 250,00	873 717,34
65 : Autres charges de gestion courante	438 664,13	412 967,90	75 : Autres produits de gestion courante	60 000,00	64 457,50
66 : Charges financières	69 046,00	63 142,75	76 : Produits financiers		
67 : Charges exceptionnelles	-		77 : Produits exceptionnels	20 000,00	11 240,00
68 : Amortissement des immobilisations	60 000,00	-	<i>dont indemnisation de l'assurance</i>		
Total budgétaire :	3 257 647,82	3 205 892,01	Total budgétaire :	3 257 647,82	3 454 157,73
				Excédent/Déficit 2	248 265,72
				Résultat antérieur	35 000,00
				A reporter en 2017	283 265,72
Budget investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	BP 2016	CA 2016	Chapitre	BP 2016	CA 2016
001 : Solde d'exécution reporté	76 414,98		001 : Solde d'exécution reporté		-
10 : Excédents de fonctionnement capitalisés			021 : Virement de section fonctionnement	67 845,24	
020 : Dépenses imprévues d'investissement		615,00	024 : Produit des cessions	392 160,00	
13 : Subventions d'investissement	615,00	56 250,00	040 : Opérations d'ordre entre sections		64 970,23
16 : Remboursement d'emprunts	592 231,39	458 839,67	041 : Opération patrimoniales		
19 : Différé sur réalisation d'immobilisations			10 : Dotations fonds divers et réserves	637 126,53	511 383,29
20-21-23 : Immobilisations	1 166 462,40	928 453,84	<i>Dont FCTVA</i>	427 808,00	427 440,37
27 : Autres immobilisations financières			<i>Dont TLE</i>	125 375,61	-
Total budgétaire :	1 835 723,77	1 444 158,51	<i>Dont 1068</i>	83 942,92	83 942,92
			13 : Subventions d'investissement	678 592,00	759 167,40
			16 : Emprunts et dettes assimilées	-	56 250,00
			23 : Immobilisations en cours		-
Dettes en capital restant dû au 1er janvier 2016	3 442 555,77		27 : Autres immobilisations financières	-	394 160,00
Dettes en capital restant dû au 1er janvier 2017	2 983 716,10		28 : Amortissement des immobilisations	60 000,00	
			Total budgétaire :	1 443 563,77	1 785 930,92
				Excédent/Déficit 2	341 772,41
				Résultat antérieur	- 76 414,98
				A reporter en 2017	265 357,43

Les chiffres font apparaître de très bons résultats pour le budget 2016, avec un excédent de fonctionnement de l'ordre de 250 000 € Euros, ainsi que d'environ 350 000 € en investissement. Avec toutefois une remarque à formuler : le budget 2016 prévoyait un remboursement anticipé d'emprunt de 150 000 €, qui n'a pas été réalisé suite à des problèmes de trésorerie. Nous n'avons pu en effet encaisser les 392 000 € du promoteur Kaufman and Broad, pour la vente des terrains municipaux (3^{ème} acompte, 2^{ème} tranche des terrains) qu'à la toute fin de l'année en raison des menaces de recours sur leur permis de construire, qui n'ont heureusement pas eu de suite.

L'endettement de la commune, moins réduit que prévu, se monte au 1^{er} janvier 2017 à 2 983 000 € en capital, un montant convenable sachant que les ressources de fonctionnement habituelles sont supérieures, à 3 450 000 €.

Compte tenu des résultats antérieurs (35 000 € d'excédent de fonctionnement et 76 000 € de déficit d'investissement), le budget 2017 peut bénéficier d'un excédent de l'ordre de 550 000 € en reportant le résultat de fonctionnement en investissement. En ajoutant d'autres recettes connues (FCTVA, dernier acompte de Kaufman and Broad, Subventions), c'est une somme de l'ordre de 1 250 000 € qui peut être dégagée en recettes au budget d'investissement 2017. La seule dépense obligatoire au budget d'investissement sera le remboursement du capital de la dette, soit 400 000 €.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à réfléchir sur les principaux investissements du budget 2017, sachant qu'il y aura un minimum de 850 000 € de disponibles pour les financer.

Après débat, les conseillers conviennent de porter sur le budget trois opérations prioritaires :

- devront être inscrits sur le budget 2017 un total de 300 000 € pour la réhabilitation de l'ancienne mairie, dont les contrats de travaux viennent d'être signés ;
- également inscrite une opération de 250 000 € pour l'extension de la cantine du groupe scolaire, conformément à la première évaluation des travaux communiquée par l'architecte ;
- provisionner 50 000 € pour la construction d'une 12^{ème} salle de classe pour l'école primaire ;
- le reste de l'épargne disponible concernera les investissements sur du matériel ou mobilier, à déterminer ultérieurement lors de commissions.

Le conseil municipal a également débattu de la question de l'opportunité de modifier les taux d'imposition des taxes locales, et tout particulièrement de baisser la taxe d'habitation (très haute par rapport à la moyenne départementale) et monter en compensation la taxe foncière bâtie (sous la moyenne). Les conseillers souhaitent reporter leur choix à une séance ultérieure, où seront connues les bases fiscales provisoires 2017.

Après délibération, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, approuve les conclusions de cette première partie du débat d'orientation budgétaire et demande au Maire de préparer le Budget Primitif 2017 en conséquence.

- FIN DE LA SEANCE -